



Que fait RTE pour être transparent sur les champs électromagnétiques ?

CONSOMMATION

Les champs électromagnétiques suscitent des interrogations récurrentes auprès du public.

Pour comprendre

Les lignes électriques à haute et très haute tension gérées par RTE n'y échappent pas. Nous le savons. Ces lignes, par leur taille ou la quantité d'électricité qu'elles transportent suscitent des interrogations, voire des inquiétudes.

La question est complexe. Les scientifiques affirment clairement qu'il n'y a pas d'effet sanitaire prouvé. Mais les réponses que donnent la science ne peuvent être que partielles (« dans l'état actuel des connaissances... ») et jamais définitives : c'est le principe même de la science de « douter » pour continuer à progresser.

RTE en tant qu'entreprise publique, servant l'intérêt général a bien sûr pleinement conscience de ces interrogations et tente d'y répondre sur la base de trois engagements.

● La transparence de l'information

RTE agit pour mettre à disposition des autorités et du public toutes les informations relatives aux champs électriques et magnétiques. RTE a par exemple signé, en 2008, une convention avec l'Association des Maires de France (AMF), par laquelle RTE s'engage à répondre à toute demande d'information sur les CEM émis par ses ouvrages. Cette convention permet notamment à tout maire de solliciter des mesures de CEM dans sa commune, qui seront effectuées par des laboratoires indépendants et accrédités. Sur simple demande du maire, elles seront prises en charge financièrement par RTE. RTE s'engage également à venir expliquer les résultats et plus généralement à répondre à toute question complémentaire vis-à-vis de ces mesures.

● Le suivi rigoureux des études scientifiques

RTE mène une veille scientifique active sur le sujet et analyse ou fait analyser dans le détail toutes les publications importantes se rapportant au sujet. Cette capacité d'expertise, entretenue depuis la création de RTE, nous permet d'analyser rapidement chaque nouvelle étude en fonction de celles qui l'ont précédée et d'agir en conséquence, en conscience.

● Le soutien de la recherche (nationale et internationale)

En plus de la veille scientifique, RTE contribue aussi directement à la recherche scientifique, dans le cadre de **partenariats techniques** dans lesquels RTE met ses données patrimoniales à disposition des chercheurs, **publics notamment**, (c'est par exemple le cas avec l'INSERM), ou dans le cadre de contrats de recherche avec des laboratoires universitaires, **contrats qui garantissent aux chercheurs l'indépendance** de leurs publications.